

Québec, le 5 mai 2021

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Député de Borduas
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire,

Le 21 avril 2021, le député de Rimouski, M. Harold Lebel, inscrivait au feuilleton une question en lien avec la mise en place d'un projet pilote pour une durée de 20 ans dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine visant la mise en œuvre d'un revenu de base garanti (RBG).

Cette proposition s'appuie sur le rapport du directeur parlementaire du budget fédéral (DPB) rendu public le 7 avril dernier. Le DPB y présente une analyse de l'hypothèse où le projet pilote de RBG mené en Ontario en 2017 serait élargi à l'ensemble de la population canadienne. Selon le DPB, il en coûterait environ 17 milliards de dollars pour implanter cette mesure au Québec.

La proposition de M. LeBel soulève de nombreux enjeux, notamment en termes financiers et d'équité entre citoyens, qui impliqueraient une analyse approfondie avant d'aller de l'avant.

Par ailleurs, rappelons qu'un comité d'experts universitaires avait été constitué, en 2017, par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère des Finances du Québec. Son mandat était de formuler des recommandations permettant d'améliorer le régime québécois de soutien du revenu de manière à tendre vers l'instauration d'un revenu minimum garanti. Le comité avait conclu que le filet social québécois constitue déjà une forme de RBG.

Ce comité a aussi recommandé la mise en place d'un programme aux exigences allégées pour les personnes handicapées, eu égard à leur situation particulière.

...2

C'est pourquoi, depuis l'arrivée de notre gouvernement, nous étudions différentes options qui permettront d'améliorer les conditions de vie des personnes qui ne peuvent intégrer le marché de l'emploi, notamment en vue de l'implantation du futur Programme de revenu de base d'ici 2023.

La mise en place du Programme de revenu de base comprendrait des mesures d'allègement pour permettre une plus grande flexibilité du programme comme la prise en compte des revenus de travail et des biens et avoirs liquides et la possibilité de calculer la prestation en fonction de l'individu plutôt que par ménage.

Les travaux se poursuivent donc en prévision de la création du Programme de revenu de base en 2023. Un comité conjoint avec des organismes du secteur a été mis sur pied, notamment la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN), la Société québécoise de la déficience intellectuelle, (SQDI), Le Réseau communautaire en santé mentale (COSME), l'Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH) et l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).

Veillez agréer, Monsieur le Leader parlementaire, mes plus sincères salutations.



Jean Boulet